

# MARCHE À SUIVRE POUR TRANSMETTRE VOTRE LECTURE

1. Rendez-vous au [lorraine.ca/services-aux-citoyens/taxes-et-evaluation-fonciere](http://lorraine.ca/services-aux-citoyens/taxes-et-evaluation-fonciere).
2. Identification : Pour vous identifier et entrer vos données pour la bonne adresse, cliquez sur l'onglet « Par adresse » ou sur l'onglet « Par matricule » :

## Par adresse

Si vous faites une recherche par adresse, inscrivez votre numéro civique ainsi que les trois premières lettres de votre rue. Sélectionnez ensuite le bon nom de rue dans la liste déroulante qui apparaîtra. **N'entrez aucune donnée dans la case intitulée « Local ».** Cliquez finalement sur la touche « Entrée » de votre clavier ou sur l'icône de la loupe située à droite dans le tableau en ligne.

## Par matricule

Si vous faites une recherche par matricule (exemple : 8255-74-1755-5-000-0000), inscrivez le numéro de matricule au complet. **Vous devez changer de case pour chaque portion du numéro séparé par un tiret.** Cliquez finalement sur la touche « Entrée » de votre clavier ou sur l'icône de la loupe située à droite dans le tableau en ligne.

3. **Validation de l'usager** : Vous devez ensuite compléter le processus de validation de l'usager en sélectionnant toutes les images qui vous seront demandées dans la fenêtre qui apparaîtra. Une fois votre sélection terminée, cliquez sur « Valider ». Attention, si vous avez entré une mauvaise sélection, vous devrez recommencer l'exercice.
4. **Cliquez sur le matricule bleu** correspondant à l'adresse de votre propriété.

5. Dans la nouvelle fenêtre, **complétez toutes les sections.**

6. **Envoi des données** : Cochez « J'accepte de transmettre la lecture du compteur à la municipalité », puis sur TRANSMETTRE pour envoyer votre lecture.
7. **Confirmation de la transmission** : Une confirmation apparaîtra à l'écran avec la date de l'envoi et un numéro de confirmation. Pour imprimer ces informations, cliquez sur « Imprimer la confirmation ». Notez qu'un courriel de confirmation vous sera également transmis.
8. **Si vous n'obtenez pas de confirmation, vos données n'ont pas été correctement transmises.**

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Communiquez avec nous au 450 621-8550, poste 321  
ou à [compteurs@lorraine.ca](mailto:compteurs@lorraine.ca).

## HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h  
Vendredi de 8 h 15 à 12 h

# 2023

C'EST LE TEMPS  
DE TRANSMETTRE  
**LA LECTURE  
DE VOTRE  
COMPTEUR  
D'EAU !**

SANS PÉNALITÉ AVANT LE  
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

**ATTENTION**  
PÉNALITÉ DE RETARD  
MAINTENANT FIXÉE À 150 \$



Ville de LORRAINE



**LA VILLE FAIT APPEL À TOUS LES RÉSIDENTS ET LES PROPRIÉTAIRES POUR EFFECTUER LA LECTURE DE LEUR COMPTEUR D'EAU ET POUR SOUMETTRE LEURS DONNÉES EN LIGNE AU PLUS TARD LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2023.**

## COMMENT PROCÉDER À LA LECTURE?

Les compteurs d'eau se trouvent généralement au sous-sol, près de la conduite d'eau principale. Pour en faire la lecture, il suffit d'ouvrir le couvercle qui recouvre le compteur et d'y lire les chiffres, disposés de la même façon que sur un odomètre dans une voiture. Certains compteurs d'eau sont calibrés en gallons d'eau, d'autres le sont en mètres cubes (m<sup>3</sup>) ou en litres.

## PÉNALITÉ

**Des frais de 150 \$ seront imputés à votre compte de taxes municipales 2024 si la lecture n'est pas transmise au plus tard le 16 novembre 2023.**

**ATTENTION :**  
AUCUNE LETTRE DE RAPPEL  
NE SERA ENVOYÉE.

# RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU

## À L'INTÉRIEUR

- Assurez-vous que vos toilettes et robinets ne fuient pas. Notez la mesure de votre compteur d'eau au coucher, puis à votre réveil, en veillant à ne pas consommer d'eau pendant la nuit. Si les chiffres ont augmenté, cherchez la fuite.
- Fermez le robinet pendant le brossage de dents, le rasage et le lavage des mains.
- Évitez de faire couler l'eau avant de la boire. Remplissez plutôt un pichet d'eau et laissez-le au frigo le temps que l'eau refroidisse. Vous aurez ainsi toujours de l'eau bien froide sous la main. Pour un litre qu'on garde au réfrigérateur, c'est environ 10 litres d'eau courante qui sont économisés.
- Dotez-vous de pommes de douches à faible consommation. Elles permettent de réduire votre consommation d'eau d'environ 10 litres la minute (une douche traditionnelle nécessite en moyenne 15 litres à la minute).
- Optez pour un système de toilette à double chasse ou réduisez le volume de votre chasse d'eau en déposant une bouteille bien fermée d'un litre remplie de sable ou d'eau dans le réservoir de votre toilette.
- Munissez vos robinets d'un aérateur.
- Ajustez le niveau de l'eau de votre machine à laver en fonction de la quantité de vêtements à laver et faites votre lessive à l'eau froide autant que possible.
- Démarrez votre lave-vaisselle uniquement lorsqu'il est rempli et privilégiez un cycle court. Ne rincez pas trop la vaisselle.
- Choisissez un appareil doté du symbole Energy Star si vous devez acheter un nouveau lave-vaisselle ou une nouvelle laveuse.
- Compostez vos résidus alimentaires au lieu de les jeter dans le broyeur.



## À L'EXTÉRIEUR

- Utilisez l'eau ramassée dans votre baril récupérateur d'eau de pluie\* pour arroser votre parterre, vos plates-bandes et votre potager. On recommande d'arroser le soir ou très tôt le matin afin de réduire l'évaporation.
- Tondez votre pelouse à une hauteur minimale de 8 cm (3 po) et pratiquez l'herbicyclage, qui consiste à laisser les résidus de tonte au sol, pour préserver l'humidité du sol.
- Balayez le pavé ou l'asphalte au lieu de le nettoyer au boyau d'arrosage.
- N'arrosez votre pelouse qu'au besoin. Lorsqu'il commence à jaunir, votre gazon tombe en dormance ; il verdira de nouveau !
- Lavez votre voiture avec un seau d'eau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage. Vous pourriez aussi utiliser l'eau ramassée avec votre baril de récupération.
- Couvrez votre piscine d'une toile solaire pour réduire l'évaporation d'eau.
- Placez du paillis autour de vos arbres et plantes pour favoriser la rétention d'eau.

**\* Profitez de notre programme de subvention et bénéficiez d'une remise maximale de 50 \$,** applicable à l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie.

**Informations :**  
[lorraine.ca/services-aux-citoyens/taxes-et-évaluation-fonciere](http://lorraine.ca/services-aux-citoyens/taxes-et-évaluation-fonciere)